

NERVURE

JOURNAL DE PSYCHIATRIE

www.nervure-psy.com

EDITORIAL

C. Fabre

L'information du patient en psychiatrie : un droit et après ?

Le législateur, en accordant à l'usager le droit d'être informé par son prestataire de soins, a posé un acte fondateur. En effet, la Loi du 4 mars 2002 place, solennellement, le patient au cœur du dispositif de soins, dans le cadre d'un contrat de confiance basé sur la qualité des relations établies entre lui-même et les différents acteurs des soins.

Les attentes des personnes en matière d'information sont très fortes, les différentes enquêtes menées auprès des usagers en témoignent. Il ressort des résultats de l'enquête de satisfaction du CHS Esquirol ⁽¹⁾ que 30 à 40% des patients souhaitent obtenir des informations sur leur pathologie, les traitements, les soins, les médicaments.

Nous-mêmes avons conduits ce type d'enquête auprès de 400 familles de l'UNAFAM ⁽²⁾ et nos résultats sont similaires à ceux d'autres enquêtes de satisfaction échangées ou conduites auprès de patients hospitalisés en soins généraux (Enquête ANAES-IFOP, Mars 98). Ce constat étant fait, il faut en prendre acte et s'interroger.

Qui doit informer ? Qui informer ? Avec quels objectifs ? Comment ? Dans quel cadre ?

Le patient, au cœur du dispositif de soins, va être amené à rencontrer différents professionnels : en premier le médecin, qui initie la stratégie du soin et prescrit un traitement médicamenteux qui sera analysé et délivré par le pharmacien, puis administré par l'infirmier. Sans oublier les autres partenaires que sont les proches et la famille et qui donneront leur opinion, celle-ci pouvant être favorable ou pas. Le patient atteint d'une maladie chronique va, très rapidement, être confronté à l'usure du temps et il va lui être difficile de maintenir une observance régulière de son traitement.

(suite page 3 ➡)

Psychopathologie des « parents martyrs »

■ FMC E. Delaunay

Les professionnels de santé mentale peuvent être confrontés à des patients, aussi parents, souffrant d'une forme de violence mal connue : la tyrannie familiale.

Ces parents décrivent leur incapacité à s'occuper de leur progéniture devenue opposante et maltraitante. Cette violence exercée par les enfants sur leurs parents reste taboue. La famille est généralement considérée comme un symbole d'amour, de chaleur et comme centre de l'affection et de la sécurité. Mais rappelons qu'il est aussi le premier foyer de violence : un tiers à un quart de tous les homicides sont des meurtres domestiques où un membre de la famille en tue un autre. Après une approche historique des rares études concernant ce phénomène, nous tenterons dans un premier temps de définir la tyrannie familiale. Afin d'appréhender, plus directement, la réalité clinique de ces situations, nous illustrerons ces quelques données théoriques par l'observation clinique d'une patiente consultant au CMP du 14^{ème} arrondissement de Paris. Enfin, nous tenterons d'éclaircir la psychopathologie sous jacente de ces parents maltraités dits « *martyrs* ».

Historique et approches théoriques

Alors que l'intérêt pour les enfants battus et maltraités est ancien, remontant à la fin du XIX^{ème} siècle avec l'apparition des premiers mouvements de protection de l'enfance, la description du phénomène des parents maltraités est récente, tant en France qu'aux Etats-Unis. En France, les premières observations cliniques de cette forme de violence familiale sont dues à Léon Michaux qui consacre un traité sur « *l'enfant pervers* ». Le premier cas publié de parents battus fut décrit par Girone en 1974, ce dernier parla de *Syndrome des Parents Battus* à propos d'une mère de 26 ans amenée dans un service d'urgences pour toux et fièvre. L'examen révéla des traces de coups et une fracture de côte. L'entretien permit de retrouver le coupable, son fils âgé de 4 ans. A la même époque, Barcai (1974) développa, à propos des familles tyrannisées, l'idée d'une soumission parentale faisant écho à la dépendance anxieuse de l'enfant ou de l'adolescent. Un travail, plus systématique, a été réalisé par Harbin en 1977 qui proposa des caractéristiques communes à ces enfants et ces familles, en développant des hypothèses psychopathologiques.

(suite page 3 ➡)

Le transfert dans la psychose

Une question freudienne

■ PSYCHANALYSE H. Hubert

La question du transfert est au cœur de la pratique des psychanalystes avec les sujets psychotiques, ces derniers étant de plus en plus nombreux à faire une demande d'aide, d'entretiens voire de cure. Cette demande correspond aux modifications qui se sont produites jusqu'à une période récente dans le champ de la santé mentale, avec une orientation qui a cherché à favoriser la restauration d'un lien social de ces sujets. Le travail de psychanalystes en centres médico-psychologiques, hôpitaux de jour, a été rendu possible par le développement d'une politique de réseau, auquel il convient d'associer les progrès médicaux.

Pour autant la rencontre de la psychanalyse et de la psychose n'a pas toujours été de soi.

La transmission d'un pessimisme voire d'un veto

Freud était souvent pessimiste à ce sujet, du moins est-ce ce qui s'est transmis dans le champ psychanalytique. Une remarque de sa part à ce sujet témoigne de ce pessimisme qui est justement en lien avec la question de l'offre de soins en psychiatrie. Il s'agit, dans le texte qu'il consacre aux Mémoires du Président Schreber, d'un passage préliminaire où il précise d'emblée les difficultés de l'affaire : « *L'investigation psychanalytique de la paranoïa présente, pour nous médecins ne travaillant pas dans les asiles, des difficultés particulières. Nous ne pouvons prendre en traitement ces*

(suite page 6 ➡)

ISSN 0988-4068

n° 7 - Tome XVIII - Octobre 2005

Tirage : 10 000 exemplaires

Directeur de la Publication et de la

Rédaction : G. Massé

Rédacteur en chef : F. Caroli

Rédaction : Hôpital Sainte-Anne,

1 rue Cabanis - 75014 Paris

Tél. 01 45 65 83 09 - Fax 01 45 65 87 40

Abonnements :

54 bd La Tour Maubourg - 75007 Paris

Tél. 01 45 50 23 08 - Fax 01 45 55 60 80

Prix au numéro : 9,15 €

E-mail : info@nervure-psy.com

AU SOMMAIRE

EDITORIAL

L'information du patient en psychiatrie : un droit et après ? p.1

FMC

Psychopathologie des « parents martyrs » p.1

PSYCHANALYSE

Le transfert dans la psychose p.6

HISTOIRE

50 ans de découverte des neuroleptiques p.9

HUMEUR

L'autre, ce sujet qui fâche p.11

ENTRETIEN AVEC

Anne Henry
Le dernier rempart pour entendre p.14

DOSSIER : L'INFORMATION DU PATIENT EN PSYCHIATRIE

Développement du projet P.A.C.T. p.14

Information du patient bipolaire p.15

La place du pharmacien dans l'information et l'éducation thérapeutique du patient p.16

Groupe de parole destiné aux parents de personnes atteintes de troubles psychotiques p.17

THERAPEUTIQUE

Critères de rechute et décision thérapeutique dans les schizophrénies : résultats de l'enquête SACRES p.18

ANNONCES PROFESSIONNELLES p.20

ANNONCES EN BREF p.22

50 ans de découverte des neuroleptiques

■ HISTOIRE G. Massé

Ce thème a été celui du symposium satellite du 6^{ème} Congrès de l'*European Association for the History of Psychiatry* qui s'est déroulé le 23 septembre 2005 au Centre Hospitalier Sainte-Anne. Modérées par le Professeur Julien-Daniel Guelfi, les interventions ont été précédées d'une présentation de Daniel Gérard, Directeur médical de la division Santé classique de Sanofi-Aventis qui a resitué l'intérêt de l'histoire des neuroleptiques, à commencer par celle du Largactil lié aux laboratoires Rhône-Poulenc qui est à l'origine de Sanofi-Aventis.

Une diffusion incroyablement rapide

Le Professeur Pierre Pichot qui présidait le symposium, a relevé que, sans aucun doute, la découverte par Jean Delay et Pierre Deniker de l'efficacité du

Largactil dans les symptômes psychotiques est une des données majeures de l'histoire de la psychiatrie et, au delà, de la médecine. Elle demeure le symbole de la naissance de la psychopharmacologie et a changé profondément les modalités du soin. Par la compréhension ultérieure de mécanismes d'action, elle a pesé sur la pensée psychiatrique. La soudaineté de cette découverte s'impose comme frappante.

Auparavant, les manuels de thérapeutique psychiatrique (Cossa en 1945 ou Sergent et Slater 1946) n'abordaient, essentiellement, que les méthodes de choc, seuls quelques médicaments étant mentionnés comme certains hypnotiques ou sédatifs. Lors du 1^{er} Congrès Mondial de Psychiatrie de Paris en 1950, une synthèse des connaissances a été permise par les rapports de Sackel, Von Meduna et Cerletti, mais rien ne concernait les thérapeutiques médicamenteuses.

(suite page 9 ➡)

NERVURE

JOURNAL DE PSYCHIATRIE

**Vous pouvez consulter l'intégralité
de nos éditions, vous abonner
ou consulter nos archives sur notre site**

www.nervure-psy.com